



MODIFICATION N° 1 DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES N° 322 — COURS DE COMPÉTENCES GÉNÉRALES

La modification n° 1 ci-jointe (la « Modification ») modifie et précise la demande d'offres à commandes n° 322 (la « DOC »). Autrement, la DOC demeure inchangée et tous les mots qui commencent par une majuscule, mais qui ne sont pas définis dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans la DOC.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question n° 1 : Est-il possible pour un fournisseur de proposer une solution de formation en ligne pour les besoins cités en objet?

Réponse n° 1 : Non, nous recherchons des instructeurs pour faciliter des cours en classe.

Question n° 2 : Dans le passage suivant qui se trouve à la section 3.1 de la page 14 de la DOC, faut-il effectivement comprendre que les « soumissionnaires DOIVENT soumettre une proposition incluant les six (6) volets, qui DOIT contenir au moins un (1) cours par volet »? La même assertion est reprise à la section 4.2 de la page 16 (« Exigences obligatoires »).

Si tel est le cas, le BVG pourrait ne pas trouver de fournisseurs offrant l'ensemble des cours requis, d'autant plus que la DOC élimine d'emblée les fournisseurs qui possèdent éventuellement une expertise dans certains volets ou sujets, mais pas pour l'ensemble des six (6) volets. Par exemple, notre organisation possède une expertise pour le volet 2, mais n'offre pas de formation dans les cinq (5) autres volets.

Réponse n° 2 : Oui. Comme le précise le BVG dans le libellé de sa DOC, les soumissionnaires DOIVENT présenter une proposition incluant les six (6) volets, qui DOIT contenir au moins un (1) cours par volet.

Question n° 3 : Notre entreprise serait en mesure de présenter une proposition relativement au volet 3 dans le domaine de l'intelligence émotionnelle, ainsi qu'au volet 4 en ce qui a trait à la constitution d'équipes et à l'esprit d'équipe. Nous offrons des services de leadership organisationnel et de consolidation des équipes en travaillant avec des chevaux. Notre modèle est basé sur le développement de compétences en lien avec l'intelligence relationnelle.

Cette DOC pourrait ne pas offrir la flexibilité voulue pour recevoir des propositions aussi ciblées, et nous avons donc cru bon de demander des précisions.

Réponse n° 3 : Voir la réponse n° 2 ci-dessus.

RÉVISIONS APPORTÉES À LA DOC

1) Partie 3 — Fondement et méthode d'évaluation; page 14 du document de la DOC

Supprimer :

Étape 5 — Sélection de la proposition en vue de l'adjudication d'une offre à commandes

Remplacer par :

Étape 5 — Sélection de la proposition en vue de l'adjudication d'une offre à commandes

La recommandation relative à l'adjudication d'une offre à commandes aux soumissionnaires ayant obtenu le classement global le plus élevé sera désignée comme celle ou celles offrant le meilleur rapport qualité-prix pour le BVG, pourvu que cela ne nuise pas au bon fonctionnement du système d'approvisionnement et sous réserve de la clause 1.7 (« Droits réservés ») de la présente DOC. Le BVG émettra jusqu'à quatre (4) contrats d'offre à commandes en réponse à la présente DOC. Il est entendu que ce n'est pas nécessairement la proposition recevable conforme ayant obtenu la meilleure note pour la valeur technique, ni la proposition recevable la moins-disante qui sera retenue.

Veuillez consulter la Partie 5 (« Modalités de l'offre à commandes ») de la présente DOC, y compris mais sans s'y limiter la clause 8 (« Processus lié à l'offre à commandes ») de la convention d'offre à commandes.

2) Appendice A (« Déclarations et attestations »); page 58 de la DOC

Supprimer :

Article 7.1.a (Dispositions relatives à l'intégrité — Déclaration)

Remplacer par :

7. Dispositions relatives à l'intégrité

En soumettant une proposition, le soumissionnaire atteste que lui-même et ses affiliés respectent les dispositions relatives à l'intégrité énoncées dans les modalités de la Partie 5 (« Modalités et conditions du contrat ») de la présente DOC (les « Dispositions relatives à l'intégrité »).

1. Déclaration

- a. En soumettant une proposition, le soumissionnaire convient de respecter les modalités énoncées dans les dispositions relatives à l'intégrité qui s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la présente DOC et en font partie intégrante. De plus, les soumissionnaires doivent répondre à la DOC d'une façon honnête, juste et exhaustive qui rend compte avec précision de leur capacité de satisfaire aux exigences énoncées dans la DOC et les contrats qui en résultent, et doivent soumettre des propositions ainsi que conclure des contrats seulement s'ils peuvent s'acquitter de toutes les obligations prévues dans le contrat.

3) Appendice A (« Déclarations et attestations »); page 61 de la DOC

Supprimer :

texte de la section 9 (« Signataire autorisé du soumissionnaire »)

Remplacer par :

Le soussigné, au nom du soumissionnaire, offre par les présentes au BVG tous les services, biens, main-d'œuvre, surveillance, équipement, fournitures et tout autre accessoire nécessaire pour fournir des services tels qu'ils sont décrits en détail dans la Partie 2 (« Énoncé des travaux ») de la présente DOC. S'il se voit adjudger une offre à commandes par le BVG, le soumissionnaire s'engage irrévocablement à exécuter et à terminer les travaux, à l'endroit et de la manière prescrite dans les documents intégrés à la présente DOC. En soumettant une proposition et en apposant sa signature ci-après, le soumissionnaire déclare et atteste que les renseignements fournis dans la proposition en réponse à la présente DOC sont exacts et complets et accepte les modalités et conditions de la présente DOC, y compris les modalités et conditions énoncées dans toute offre à commandes subséquente.